



Internet à l'école

L'objectif des pouvoirs public : un ordinateur portable et une adresse électronique par élève. Mais Jack Lang, ministre de l'Education prévient : l'éducation est trop importante pour l'abandonner à une logique marchande.

Et le même ministre signe dans la foulée un accord avec IBM. Dans l'intérêt des élèves ? **Corinne Smith**

Au mois d'août 1997, Lionel Jospin, dans un discours prononcé lors de l'Université d'été de la Communication à Hourtin, se proposait de « préparer l'entrée de la France dans la société de l'information ». Au même moment, le premier ministre britannique, Tony Blair, préparait un projet d'un montant de cent millions de livres pour mettre en réseau 32 000 écoles. En quatre ans, suite à la volonté politique affichée de combler le « retard » français en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, les dites « NTIC » ont investi l'école de façon exponentielle à tous les niveaux.

En effet, de 1997 à 2000, l'évolution moyenne du parc d'ordinateurs a été la suivante : au lycée, de 12 élèves par ordinateur à 6 élèves par ordinateur ; au collège, de 26 élèves par ordinateur à 14 élèves ; à l'école élémentaire, de 100 élèves par ordinateur à 23 élèves par ordinateur. Pour ce qui est d'Internet, le nombre de lycées mis en réseau est passé de 32% à 100%, les collèges de 11% à 91%, et les écoles de 0,6% à 50%. (1)

A l'apport des collectivités territoriales s'est ajouté en 1998 un financement de 270 millions de francs par l'Etat pour l'introduction des NTIC. 60 millions de francs ont été également mobilisés pour assurer la formation des futurs enseignants dans les IUFM (Institut universitaire pour la formation des maîtres) en matière de TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) Ces résultats ont été obtenus suite à l'adoption du Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) en 1997, programme d'action conforté l'année suivante par une loi sur l'innovation et la recherche concernant l'ensemble de la fonction publique. (2) Le 13 juillet 2000, une lettre du gouvernement, publiée à l'issue du CISI (Comité interministériel pour la société de l'information), a annoncé le déblocage de 365 millions de francs dans le cadre d'un plan triennal de 2001 à 2004, afin d'accélérer l'informatisation des établissements scolaires.

Au vu de l'ampleur du projet, il paraît important qu'un tel investissement réponde aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les enseignants dans leur métier, et aille dans le sens de l'intérêt des élèves. Est-ce bien le cas ?

Le rôle moteur de l'Etat

Un argument récurrent avancé dans un rapport du ministère en faveur des NTIC à l'école est la nécessité de s'adapter aux technologies de demain, présupposant par là-même que tout le monde sera forcément équipé d'un ordinateur dans les temps qui viennent : « *L'école, dans ses missions d'insertion sociale et Professionnelle ne peut, ni ne doit, se tenir à l'écart des profonds bouleversements qui modifient les métiers.* » (3)

L'école doit-elle instituer

Or l'Éducation nationale ne fait que prendre pour acquis ce qu'elle même se charge de réaliser avec une débauche

de moyens relevant d'une véritable volonté politique. L'argument culpabilisateur du « retard » de la France maintes fois évoqué ne tient pas, comme en témoigne par exemple le lancement de l'opération *un collégien / un ordinateur portable* dans le département des Landes dès la rentrée 2001. Il a été décidé de doter chaque collégien et chaque enseignant d'un ordinateur portable et de câbler et d'équiper ses trente-deux collèges des outils permettant d'intégrer l'informatique dans la pédagogie. Dès aujourd'hui, toutes les classes de Sème de trois collèges « test » (collèges

Jacques Prévert à Mimizan, Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax et Serge Barranx à Monfort-en-Chalosse) sont équipées. Soit, au total, 469 ordinateurs portables, 70 imprimantes réseaux, 6 ordinateurs serveurs, 12 vidéo-projecteurs et 12 tableaux interactifs ! De quoi rendre poussiéreux les établissements ne disposant « que » d'un ordinateur pour 15 élèves. Loin de se tenir à l'écart, l'État joue ainsi bel et bien un rôle moteur et déterminant par rapport à l'avenir tout-numérique qu'il appelle de ses vœux

Le multimédia

« Inlassable substitut du professeur ». Un rapport au conseil de l'Europe.

L'ordinateur contre le professeur

Quel intérêt pédagogique et éducatif présenterait cette informatisation massive de l'école ?

A en croire ses défenseurs, l'informatique va permettre de révolutionner un enseignement enlisé dans ses pratiques ancestrales : à l'enseignement classique maître-élèves devra succéder une « pédagogie au dessus de l'épaule » où *l'apprenant (sic)*, face à l'écran de son ordinateur, suivra les conseils du professeur transformé en *facilitateur d'apprentissage* ou en *médiateur* entre l'élève et la machine. Cette méthode serait, pour l'élève, nettement moins traumatisante qu'un cours magistral, d'autant plus qu'une expérience menée en Finlande, pionnière dans le « e-learning », a montré que les professeurs doivent aujourd'hui apprendre à se faire « remettre à niveau par les collégiens » . (4) Certains pédagogues prônent en effet la « *disparition (...) de la frontière qui distingue enseignants et élèves, car une partie des savoir faire techniques, et parfois même la plus grande, se trouve du côté des élèves.* » (5) Or, il n'est pas évident que réduire le rôle de l'enseignant à une portion congrue, tout aussi démagogique que cette mesure puisse paraître, soit pour l'élève la condition *sine qua non* de progrès sensibles.

Autre bouleversement salutaire qui serait apporté grâce à l'informatique: l'ouverture du lieu clos de l'école par l'utilisation d'Internet, pour la recherche d'informations et la communication avec d'autres élèves grâce au courrier électronique. Autant que l'on sache, le support papier recherche d'information au CDI ou correspondance organisée par le professeur de langue, par exemple - ne remplissait-il pas déjà ces fonctions ?

On pourra arguer que la recherche d'informations est plus riche et plus actualisée sur le web. Peut-être, mais l'école doit-elle apporter un savoir construit, ou de l'information ? A quoi cela



Corinne Smith
Membre du comité de rédaction de *L'Ecologiste*, titulaire d'une maîtrise de philosophie, C. Smith a enseigné à l'Education nationale.

sert-il de « copier coller » un texte qu'on n'a même pas lu ? (6) En quoi l'ordinateur peut-il aider l'élève à trier et organiser ses connaissances ? Comme le constate Alain Finkielkraut : « L'élève *internaute* n'est plus un lecteur, mais un reporter, (...) un collecteur d'information. » (7) L'ordinateur n'est pas habilité à diffuser un regard critique sur le monde, chargé de certaines valeurs. Il paraîtrait en effet illusoire et miraculeux qu'un simple changement de support puisse suffire pour rendre les élèves plus réfléchis, plus « autonomes ». On admettra que l'on ait besoin de l'informatique dans les lycées professionnels pour élaborer, par exemple, des modélisations, des simulations, mais est-il réellement opportun de l'instituer dans les maternelles, les écoles et les collèges et sanctionner la compétence numérique par la création d'un Brevet d'informatique, applicable en 2002, le B2i ? (8)

Toutes ces interrogations, fort élémentaires et qui devraient être préliminaires à toute décision en matière de politique éducative, sont pourtant peu relayées dans les rapports de l'Éducation nationale, posant a priori que tout ce qui est nouveau est bon en soi. C'est pourtant d'abord sur le rôle de l'école qu'il conviendrait de s'interroger : doit-elle fabriquer des internautes ou instituer des citoyens ? se demande le philosophe Robert Redeker : « La tâche d'enseigner ne consiste pas à insérer dans la vie économique (...) à devenir employable pour une éventuelle profession. » (9)

Sans vouloir épiloguer sur un sujet qui paraîtra classique, même s'il reste trop souvent peu débattu, il serait également

bon de s'interroger sur les conséquences du remplacement du livre et de l'enseignement classique par l'écran. L'ordinateur médium d'apprentissage, comme toute technique, n'est pas neutre. Neil Postman, théoricien américain de la communication, envisage ce bouleversement de la façon suivante : « L'introduction de l'ordinateur dans la salle de classe revient à briser le précieux équilibre entre les activités de groupe et d'ouverture rendues possibles par l'oral et l'introspection et la solitude engendrées par l'écrit ; L'oral encourage le travail en groupe, la coopération, le sens de certaines responsabilités alors que l'écrit développe l'apprentissage individuel l'émulation et l'autonomie personnelle. Arrive alors l'ordinateur portant la

bannière de l'apprentissage individuel. Erigera-t-il l'égoïsme en vertu ? » (10). L'usage de l'informatique comme moyen d'apprentissage conduit les enfants à vivre dans un monde virtuel, coupé du monde réel et d'autrui. En témoigne cet exemple de création d'un village normand virtuel par des

instituteurs. Les élèves d'une classe de Trouville correspondent par mail avec des personnages de ce village, tous virtuels : un sculpteur, un rebouteux, un agriculteur. Les instituteurs les font vivre en rédigeant leurs réponses. (11) Les « jeunes », pour la plupart d'entre eux déjà férus de jeux vidéos, et qui vivent, comme le reconnaît le Centre canadien de recherche sur la formation et la profession enseignante (Crefpe) dans le milieu artificiel « du bip, du clip, du rap et du zap » (12) ont-ils vraiment besoin de cette surenchère de virtuel à l'école ?

De plus, il est évident

qu'en termes de moyens et de temps d'enseignement, il faudra effectuer des choix pour faire place à cette nouvelle « méthode », c'est à dire

« Les enseignants ont une compréhension insuffisante de la notion de profit »

très clairement sacrifier certaines matières... et certains professeurs, à moins

qu'ils acceptent de se transformer en informaticiens. Il est

même envisagé que l'ordinateur, de simple auxiliaire, puisse se substituer à l'enseignant, par le biais de l'EAO, l'Enseignement assisté par ordinateur. Comme le disait clairement Pierre Lévy dans son rapport au Conseil de l'Europe en 1997, « De nombreux travaux, par exemple, ont été menés sur le multimédia comme support d'enseignement ou sur les ordinateurs comme inlassables substituts des professeurs (EAO). » ! (13)

Ainsi, les NTIC ne vont manifestement pas dans le sens d'un enseignement plus humain et plus personnalisé, dont sont pourtant demandeurs les enseignants, les élèves et les parents d'élèves. Dans son ouvrage *Marchands et citoyens, la guerre de l'internet* (14), Mona Chollet fait part de ses doutes : « Il n'est pas certain que ce désir d'en découdre sur le terrain industriel, avec le manque de réflexion et la précipitation qu'il implique, soit profitable à la qualité de l'enseignement. »

Les logiques marchandes

Lors de la 22^{ème} université d'été de la communication à Hourtin en août dernier, quatre ans après le lancement du « PAGSI », Jack Lang, ministre de l'Éducation et de la Recherche, a déclaré souhaiter voir l'école « au cœur de la société de l'information », avant de mettre en garde contre les logiques marchandes et financières de grands groupes qui veulent imposer leur loi : « Nous voici prévenus, l'École ne sera pas investie par les marchands du Temple. Hélas, un peu plus loin dans le même discours, le ministre a dévoilé une série de partenariats destinés à « donner une impulsion nouvelle à l'usage des technologies de l'information et de la communication » par la construction d'espaces numériques accessibles librement par tous les enseignants et tous les élèves. Parmi les partenariats évoqués : le Louvre et ses notices pédagogiques, les programmes de la BBC, les bases cartographiques de l'Institut Géographique National. Et parmi les autres intervenants de cette université d'été, on comptait le PDG de Bull, la PDG d'IBM, le directeur exécutif de France Télécom, le directeur général d'Orange.

Tout cela très loin des logiques marchandes !

Une fenêtre ouverte sur le monde

Le Réseau école et nature présente dans chaque département, proposé aux enseignants des ouvrages pédagogiques alternatifs et des sorties nature pour leurs classes. Il a pour objectif « d'éduquer les enfants au développement durable de la planète », selon son président Roland Gérard. Il publie également une revue alternative d'éducation à l'environnement, l'Encre verte, dirigée par Jean Burger.

Contact : Réseau école et nature, MEM, 16 rue fabre, 34090, Montpellier, tel 04 67 02 25 70, site www.ecole-et-nature.org

Contrairement aux discours qui se veulent rassurants, le ministère de l'Éducation nationale affirme et assume on ne peut plus clairement son rôle moteur dans l'ouverture du secteur public au marché. En effet, dès 1998, l'un des intérêts de l'adoption des NTIC selon le bulletin officiel (15) était de « soutenir l'industrie du multimédia, d'une part en accompagnant des produits dont le marché n'est pas assez développé ou des produits qui répondent à des besoins spécifiques à l'éducation, d'autre part en aidant à la localisation de produits pour un positionnement international. »

Le souci de compétitivité semble effectivement majeur dans cet engouement des nouvelles technologies pour l'éducation : « La France a des atouts pour jouer un rôle important dans les marchés à forte croissance que représentent les industries de la connaissance et, plus particulièrement celles du multimédia. Les petites et moyennes entreprises représentent l'élément moteur de ce secteur créatif et doivent être encouragées. »

Cela a mené au financement de 370 « produits » multimédias labellisés RIP, « Reconnu d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale ». Les projets soutenus se font en partenariat avec de grandes institutions publiques qui mettent à disposition des logiciels éducatifs. L'aide de l'État va-t-elle seulement aux institutions publiques ? Toujours à cette même Université d'été, Jack Lang a annoncé un accord entre l'État et IBM : la firme américaine fournira gratuitement aux élèves et aux professeurs un logiciel bureautique et la formation qui l'accompagne. Démarche désintéressée de la part de la multinationale ? Étant donné la rapide obsolescence de l'équipement informatique, il est dans son intérêt de fidéliser les écoles pour ensuite rendre payants son remplacement et la formation l'accompagnant. « L'école doit-elle s'engager dans cette course épuisante et coûteuse à la nouveauté ? » s'interrogeait déjà à ce sujet, en 1998, Philippe Rivière dans le *Monde diplomatique*, à l'occasion de la subvention à Microsoft pour un programme d'informatisation des écoles, « Compétence 2000 », de 30 millions de francs par l'État français. (16)

Il serait difficile de ne pas replacer cette ouverture croissante de l'éducation au marché dans le contexte international de libéralisation et de privatisation non seulement du commerce mais aussi des services, dont fait bien entendu partie l'éducation. En effet, l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), accord signé à Marrakech en 1994 dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévoit la libéralisation des services. Encouragée, l'ERT, la Table ronde des industriels européens, fait pression sur la Commission européenne pour que les nouvelles technologies entrent dans le secteur de l'éducation, (17) déplorant déjà, en 1989, que les enseignants manifestent « une compréhension insuffisante de l'environnement économique, des affaires et de la notion de profit » ! (18) Un rapport récent de la Commission européenne prévoit notamment la connexion à Internet de toutes les écoles de l'Union d'ici la fin de l'année 2001 (19). Le spectre du démantèlement et de la marchandisation de l'école est très sérieusement envisagé par l'OCDE (Organisation de

coopération et de développement économique) selon deux des « six scénarios pour l'école de demain » imaginés et élaborés par son Centre pour la recherche et l'innovation en avril dernier. (20)

A quel besoin répond donc le développement des NTIC ? « A l'impératif technique », répondent dans un ouvrage collectif des enseignants de lettres (21), précisant plus loin : à « l'enjeu économique », c'est à dire *in fine* aux entreprises. Très peu en réalité à celui des élèves pour lesquels l'informatique ne fera que les priver du contact humain avec l'enseignant, avec leurs camarades de classe, autrement dit avec le monde *réel*.

Notes

- (1) Rapport bilan sur Hourtin (1997-2001), disponible sur le site du ministère de l'Éducation nationale www.educnet.education.fr
- (2) BO. spécial n°9, 10 septembre 1998 et BO spécial n°9, 10 août 2000.
- (3) Rapport officiel de l'Inspection générale de l'Éducation nationale sur l'utilisation du multimédia dans les enseignements, Guy Pouzard, 1997.
- (4) *Newbiz*, n°13 septembre 2001, p. 14.
- (5) in *L'École à 1 heure d'Internet. Les Enjeux du multimédia dans l'éducation*. Serge Pouts-Lajus et Marielle Riche-Magneir, Nathan, 1998.
- (6) *Newbiz*, *ibid.*, p. 17.
- (7) *Internet, L'inquiétante extase*. Alain Finkielkraut, Paul Soriano, Collection Mille et une Nuits, avril 2001, p. 31.
- (8) Ce brevet ne fait l'unanimité chez les enseignants, comme en témoigne la lettre du 18 octobre 2000, adressée par le Snes (Syndicat national des enseignants du second degré) au directeur de la Desco (Direction de l'enseignement scolaire). Cf site www.snes.edu
- (9) *Le Monde*, 12 septembre 1997.
- (10) *Technopoly*, Neil Postman, Vintage Books, 1993, Net York, p. 17.
- (11) *Newbiz*, *ibid.*, p. 16-17.
- (12) *Exploration d'Internet, recherche en éducation et rôles des professionnels de l'enseignement*, Crefpe, Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, Canada, 2001, p. 18.
- (13) *Cyberculture*, Rapport au Conseil de l'Europe, Pierre Lévy, 1997, Odile Jacob.
- (14) *Marchands et citoyens, la guerre de l'Internet*, Mona Chollet, L'Atalante, Nantes, 2001, p. 102.
- (15) BO spécial n°9, 10 septembre 1998. (16) *Le Monde diplomatique*, avril 1998.
- (17) Cf Laurence Kalafatidès, « Education : vers la privatisation des écoles ? » in *L'Écologiste* n°3, Printemps 2001, pp. 56-60.
- (18) ERT, *Éducation et compétence en Europe*, Etude de la Table ronde européenne sur l'éducation et la formation en Europe, Bruxelles, février 1989, cité par Nice, Hirtt in *Ecorev*, n°6, 2001.
- (19) Communication de la Commission des communautés européennes, *E-learning : penser l'éducation de demain*, Bruxelles, 24/05/2000 Com (2000) 318 final.
- (20) *Le Monde interactif*, 26 septembre 2001.
- (21) *Sauver les lettres. Des professeurs accusent*, Collection conversations pour demain, Textuel, septembre 2001, p. 98-99.

Case départ, 1978

L'informatisation de l'école est depuis une vingtaine d'années l'objectif des différents gouvernements qui se sont succédés. Le titre, même du célèbre rapport d'Alain Minc et Simon Nora remis au président Valéry Giscard d'Estaing en 1978 était très explicite: *L'informatisation de la société*. Application pratique trois ans plus tard: Jean-Claude Simon, professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, préconise l'informatisation de l'Ecole dans un rapport au même président *L'Éducation et l'informatisation de la société*. En effet il s'inquiétait déjà du « décalage » entre le monde et l'école: « *A l'extérieur les jeunes sont dans un monde bien différent, Leur milieu familial, les médias les initient à la vie trépidante, baignée de technique. (...) L'école devrait présenter à un jeune le même niveau de technicité que celui qu'il retrouve à l'extérieur, chez lui ou dans son futur métier et que celui que lui présentent les médias* » (1)

Pour l'auteur, placer tous les élèves devant un ordinateur n'avait, bien sûr, rien à voir avec une homogénéisation des consciences qu'il reproche à l'enseignement classique - maltraité hier tout comme aujourd'hui !, car soupçonné de « *couler tous les enfants dans le même moule* ». (2) Pour autant, afin d'apprêter les élèves à ce monde « trépidant » et inéluctable qui les attend, l'informatisation devrait forger « *l'adaptabilité, la diversité des dons pour faire face à des situations difficilement prévisibles, aux défis modernes d'un tout autre ordre que les compétitions du passé* ». (3) Tout cela grâce à l'EAO, l'Enseignement Assisté par Ordinateur, gadget déjà à l'ordre du jour, permettant à la « *créativité* » de l'élève, de s'épanouir hors de tout moule. Jugeons en (4): exercices répétitifs (QCM), recherche dans une borique de données numérique (bibliothèque de l'avenir!), jeux, programmation, montages expérimentaux de micromachines...

L'informatisation de la société ne saurait de toute façon être refusée, l'auteur utilisant l'éternel argument du « retard » de la France dans le marché international: « *Un retard ou même un refus de l'informatisation permettra à nos concurrents étrangers de conquérir de nouveaux marchés chez nous* ». (5) « *L'industrie a fait en quarante ans des efforts de productivité prodigieux. Qu'a fait l'enseignement ?* » On considérait déjà l'Education comme une entreprise,... avec ses formateurs (les enseignants) et son matériel informatique destiné à produire des élèves « *équipés intellectuellement* » (6) Pour financer ces investissements, l'auteur envisageait déjà l'apport de l'Etat et des collectivités

territoriales: (7) il voit aujourd'hui son souhait exaucé.

Aujourd'hui, soit plus de vingt ans après, les mêmes arguments sont avancés en faveur de l'informatisation de l'école. Ce qui tendrait à prouver soit que rien n'a été réalisé - ce qui n'est manifestement pas le cas - soit bien plutôt qu'aux yeux des férus du progrès technique, on n'ira jamais assez loin.

(1) Jean-Claude Simon, *L'Éducation et l'informatisation de la société*, Fayard, 1981, p. 38

(2) Op. cit. p. 42

(3) Ibid.

(4) Op. cit. p. 40

(5) Op. cit. p. 55

(6) Op. cit. p. 255

(7) Op. cit. p. 251-255

